

# Conditions et règles du concours NEXT DOG MODEL 2016 de Bongo

## Art. 1 Organisateur

Ce concours est organisé par Bongo/Smartbox Group.

## Art. 2 Participation

L'enregistrement est exclusivement possible via l'application Facebook sur la page de Bongo Belgium. La participation est gratuite et aucune contrepartie n'est requise de la part du participant.

Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus et résider en Belgique. La participation de personnes mineures est soumise à l'acceptation de l'autorité parentale. Dans le cas de gain d'une personne mineure, ce dernier ne sera attribué que sur preuve écrite d'acceptation de l'autorité parentale.

Bongo se réserve le droit d'exclure certains intervenants de la participation au concours. Seront exclues notamment les personnes s'aidant de façon illicite ou se procurant des avantages par manipulation. Le cas échéant, les personnes ayant été reconnues de manipulation pourront se voir après coup déchuées du gain et celui-ci pourra leur être réclamé.

## Art. 3 Règles du jeu et fonctionnement

Ce concours Next Dog Model 2016 se déroule du 4 avril au 12 avril 2016 inclus. Les participants peuvent inscrire maximum 1 chien au concours. Cette participation unique est déterminée sur la base de la combinaison unique du profil Facebook et de l'adresse e-mail. L'équipe de photographes de Bongo sélectionne 3 photos finalistes parmi les photos reçues, celles-ci seront visibles sur la page du concours à partir du 11 avril 2016. Le finaliste ayant obtenu le plus de votes du 11 au 12 avril 2016 (20h) est désigné gagnant et remporte le prix principal.

### Participant

Aucune contrepartie n'est requise de la part du participant, en dehors de flexibilité concernant la date et le lieu de la séance photos.

Pour tenter de remporter le prix, le participant doit résider en Belgique, accepter les conditions du concours, remplir le formulaire de participation et télécharger une photo de son chien.

En téléchargeant une photo et en cliquant sur 'Envoyer', le participant confirme qu'il fera preuve de flexibilité concernant la date et le lieu de la séance photos.

Seules les photos qui ont été soumises pour le concours via l'application entrent en ligne de compte pour le gain du concours.

### Gagnants

Le gagnant est le finaliste ayant obtenu le plus de votes du 11 au 12 avril (20h) 2016 inclus. L'équipe de photographes de Bongo prend alors contact avec celui-ci pour fixer un rendez-vous pour la séance photos, prévue durant un jour de la semaine pendant les heures de bureau dans un endroit en Belgique encore à déterminer. Si aucun rendez-vous ne peut être convenu avec le gagnant, ce dernier perd son titre et le participant suivant ayant obtenu le plus de votes est alors contacté, et ainsi de suite jusqu'à en trouver un qui est disponible.

Les 3 finalistes sont désignés par l'équipe de photographes de Bongo et sont visibles sur la page du concours le 11 avril dans l'après-midi.

#### **Art. 4 Prix**

Le gagnant remporte :

- une séance photos pour son chien
- impression des 3 meilleures photos (1 format 20x30 et 2 format standard)
- 1 Bongo Séjour Canin finalisé (d'une valeur de 124,90 €)
- ... et bien sûr, la gloire éternelle pour son chien sur la couverture du Bongo Séjour Canin.

Le gagnant reçoit son gain par la poste, dès que tous les éléments sont disponibles. La passation, le versement en espèces ou la revente des gains par le gagnant via un portail internet ou autre forum n'est pas possible. Les finalistes terminant à la 2<sup>e</sup> et à la 3<sup>e</sup> place remportent l'édition actuelle du [Bongo Séjour Canin](#).

Les conditions générales d'utilisation des Bongo en vigueur sont à consulter sur [www.bongo.be](http://www.bongo.be).

#### **Art. 5 Protection des données**

Afin de participer au concours, il est impératif de s'enregistrer comme participant via l'application Facebook sur la page de Bongo Belgium. Il n'existe aucun droit d'enregistrement. En s'enregistrant, le participant accepte que Bongo conserve et enregistre les données requises pendant la durée du concours. Ces informations seront par la suite effacées. Bongo s'engage à respecter les dispositions légales de protection des données. Le gagnant de ce concours s'engage à titre gracieux à ce que son nom et sa photo soient publiés à des fins de publicité ou de publication sur la [page Facebook de Bongo Belgium](#), et ce sans accord préalable du vainqueur.

#### **Art. 6 Fraude et exclusion**

Chacun a droit à une seule participation par profil Facebook et adresse e-mail.

Toute tentative de fraude sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du participant. Toute personne participant au concours de façon organisée, soit dans le cadre d'une association juridique ou de fait, soit en collaborant d'une ou l'autre façon afin d'augmenter ses chances de gagner, sera exclue du concours. La même mesure sera prise à l'encontre de toute personne se servant d'une manœuvre (entre autres, l'utilisation d'un programme informatique) ou en participant de façon illégale ou frauduleuse afin d'augmenter ses chances de gagner.

Bongo peut à tout moment exclure une personne de la participation à des concours organisés par la page Bongo Belgium pour une certaine période, en cas d'infraction à l'une des conditions de participation ou en cas de soupçon d'abus, de tromperie ou de participation de mauvaise foi à un concours.

#### **Art. 7 Arrêt anticipé du concours ou modification du règlement**

Bongo/Smartbox Group se réserve le droit d'interrompre le concours à tout moment, et ce sans préavis ni justification. Il pourra être recouru à cette possibilité particulièrement dans le cas où des raisons techniques ou légales devaient empêcher l'exécution en règle du concours. Si ce genre d'arrêt se trouvait être provoqué par le comportement d'un participant, Bongo est en droit d'exiger de cette personne la réparation des dommages causés.

L'organisateur du présent concours se réserve le droit de modifier cette action ou le déroulement de cette action et/ou le règlement si des circonstances imprévues en dehors de sa volonté justifient ceci. L'organisateur n'est pas responsable dans le cas où le concours devrait être interrompu, reporté ou annulé pour des raisons en dehors de sa volonté. Toute situation n'étant pas prévue dans le présent règlement sera décidée par l'organisateur-même. Il est impossible de contester sa décision.

## **Art. 8 Contact avec les gagnants**

Le gagnant est contacté personnellement par téléphone (et ensuite par e-mail pour confirmation) pour convenir de la date et de l'heure à laquelle il doit se présenter au lieu de la séance photos avec son chien.

Le prix ne peut en aucun cas être échangé contre d'autres produits ou une valeur marchande. Le gagnant accepte que l'adresse soit utilisée aussi bien pour l'identification du gagnant que pour l'éventuelle publication du nom, prénom et domicile dans la presse, sur le site Internet de Bongo et sur la [page Facebook de Bongo Belgium](#).

## **Art 9. Responsabilité**

Bongo/Smartbox Group ne garantit ou n'offre aucune garantie au sujet d'un prix. Bongo se dégage de toute obligation envers le gagnant dès la remise du gain. Bongo ne répond pas d'éventuels défauts matériels.

L'annonce des finalistes et du gagnant ne peut être remise en cause.

Bongo n'est pas responsable du contenu ajouté par des tiers, en particulier sur Facebook.

Bongo n'est pas responsable d'éventuels accidents ni de dommages se rapportant (in)directement au prix remporté. Un prix est indivisible et doit être accepté comme il est attribué. Les prix n'ayant pas été remis pour une raison quelconque, restent la propriété de Bongo.

Bongo, l'organisateur du concours, n'est pas responsable de problèmes techniques relatifs au site et/ou au système d'e-mails. L'organisateur n'est pas responsable de toute éventuelle incompatibilité entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration du matériel informatique et/ou du logiciel que le participant utilise. La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limitations d'Internet, notamment en ce qui concerne les prestations techniques, le risque d'interruptions et, plus en général, les risques inhérents à toute liaison et transmission via Internet, l'absence de sécurisation de certaines données contre d'éventuelles déviations et les risques de contamination en raison d'éventuels virus sur le réseau informatique.

Par conséquent, Bongo/Smartbox Group n'est en aucun cas responsable, entre autres :

- des transmissions via Internet ;
- du mauvais fonctionnement d'Internet et/ou autre logiciel utilisé ;
- des conséquences de virus, de bogues, d'anomalies, de défauts techniques ;
- de défauts techniques quelconques, de défauts de matériels informatiques et de logiciels, quelle qu'en soit la nature ;
- d'une programmation fautive ou de quelque type de dérangement relatif à la connexion Internet ou à la page Facebook ;
- de fautes d'impression ou fautes sur les formulaires de participation.

Bongo n'est pas responsable du dommage direct ou indirect résultant d'une interruption, n'importe les dysfonctions, l'exclusion de participants ou l'arrêt du concours, quelle qu'en soit la raison. Ceci est également valable pour tout dommage direct ou indirect qui pourrait résulter d'une liaison avec la page [Facebook de Bongo Belgium](#).

Tout participant doit prendre les mesures nécessaires afin de sécuriser ses propres données et/ou les programmes de logiciel sur son équipement informatique et/ou son site, contre toute atteinte. La liaison avec la page Facebook de Bongo Belgium et la participation au concours ressortent de l'entière responsabilité des participants.

## **Art. 10 Données personnelles**

Conformément aux règles définies dans la Loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée et le traitement des données personnelles ainsi qu'à la Loi du 2 août 2002 sur la protection de la personne physique au sujet du traitement de données personnelles, Bongo informe les participants que leurs données personnelles sont reprises dans une banque de

données pour la durée du concours et seront effacées dès que le concours est terminé. Les participants sont habilités à contrôler leurs données concernées et à en demander la rectification, en s'adressant à :

Bongo/Smartbox Group, Kronenburgstraat 27 bus 202, 2000 Anvers.

Bongo n'est pas responsable de la perte ni de l'annulation de données de participation.

### **Art. 11 Le règlement**

En participant au concours, tout participant accepte les conditions stipulées dans le présent règlement. Il est impossible de correspondre au sujet du règlement ou du mécanisme du concours, ni par téléphone ni par écrit. La liste des gagnants ne peut pas faire l'objet de contestation. Le présent règlement est soumis au Droit belge. En cas de litige, les Cours et les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire d'Anvers sont les seuls compétents.

### **Art. 12 Autres**

En cliquant sur 'Je participe', les participants acceptent les présentes conditions de participation et s'engagent à respecter les règles établies dans le présent document. Le concours débute le 4 avril 2016 et se termine le 12 avril 2016 (20h).

Les conditions de participation au concours peuvent être modifiées par Bongo, et ce sans avis préalable. Au cas où une des règles et/ou des conditions est supprimée, ceci n'a pas d'effet sur les autres règles et conditions. Celles-ci restent inchangées.